

au Canada, ont été récemment un peu plus positifs, reconnaissant par là les progrès véritables qui se dessinent maintenant au sein de l'Organisation.

Mais la crise reste grave. L'UNESCO ne jouit pas encore de la pleine confiance de certains de ses membres, et assurément pas de celle de quelques-uns de ses grands donateurs. L'UNESCO n'est pas la seule institution intergouvernementale qui ait des problèmes, mais les siens sont plus visibles. Il nous faut améliorer la performance de l'Organisation, pour montrer qu'elle peut s'acquitter de son mandat et que ce mandat est très valable.

Nous partageons tous la même préoccupation. Pouvons-nous renouveler notre engagement vis-à-vis des idéaux qui ont inspiré la création de l'UNESCO? Peut-elle se concentrer sur les domaines où les besoins sont flagrants, et qui rallient l'appui de la majorité? Peut-elle réduire les cas de double emploi avec d'autres organismes multilatéraux? L'UNESCO peut-elle relever le défi de la croissance budgétaire réelle nulle en abandonnant des activités moins cruciales de façon à améliorer son efficacité et sa crédibilité? Bref, la réforme a-t-elle des chances de succès et peut-elle s'opérer rapidement?

Il n'est pas facile de chercher à modifier des politiques, des attitudes et des traditions qui se sont développées au cours des 40 dernières années. Le processus peut être en fait particulièrement pénible pour une organisation qui compte 160 pays membres. Il n'est pas facile, par ailleurs, pour l'UNESCO d'adopter vis-à-vis de ses travaux une approche moins politisée et plus responsable. Les organisations mises sur pied par des gouvernements sont, par nature, politiques. Nous ne demandons pas à l'UNESCO s'il lui serait possible d'éviter la controverse idéologique stérile, nous l'invitons instamment à le faire.

Monsieur le Président, aux yeux du Canada, l'élan de réforme a été imprimé. Il est engagé. Nous espérons qu'il l'est solidement.

Par exemple,

- Le projet de programme et de budget pour le prochain exercice biennal constitue une grande amélioration par rapport aux projets antérieurs;
- il est fondé sur le principe de la croissance zéro en termes réels et il ne prévoit pas d'augmentation des contributions par suite du retrait d'États membres - un progrès essentiel selon le Canada;